



Fédération française de cyclotourisme

Challenge de France 2018

Souvenir Jean-Pierre Guillot

Le Challenge de France se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités. Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la FFCT.

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés aux manifestations ou événements et des clubs à certaines organisations figurant dans la liste ci-dessous.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participations sera limité à un par circuit. Le club marque autant de points que de participants, à noter que les sociétés n'ont aucune comptabilité à tenir, cette dernière étant prise en compte par les différents responsables d'organisations ou d'événements qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France. **Le retour des fiches Challenge 2018 devra être effectué au plus tard dans le mois qui suit l'organisation, au risque de ne pas être retenu.**

Les différents brevets (brevets de distance – y compris le 100 km –, BCN/BPF, Parcs, montagnards, VI, etc.) réalisés par les participants doivent être au préalable envoyés aux homologateurs concernés par les brevets.

Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge de France.

Le Challenge de France 2018 qui commence le 1^{er} octobre 2017, gardera les majorations de points fixées en 2017, à savoir :

- Pour les AG de Coreg et de Codep, 10 points attribués aux clubs présents. Pour l'AG fédérale, le vote sera pris en compte au même titre qu'une présence.
- Pour les clubs ayant des jeunes, les points attribués aux écoles cyclo, à leur création dans l'année, ainsi que ceux relatifs aux participations des jeunes aux manifestations qui leur sont propres (voir règlement 2017) auxquels s'ajoutent ceux des rencontres inter-écoles.
- Les abonnements resteront fixés à 10 points.

Par ailleurs, le brevet d'orientation fait son entrée au Challenge de France avec 5 points attribués par participation; les formations de dirigeants, essentielles à la vie fédérale, se verront attribuer un bonus de 5 points en plus des points de toute formation.

De plus, afin de mieux valoriser la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, Brevet des Parcs, Brevet Européen et le BCMF) 10 points seront attribués; la participation aux Diagonales, aux voyages itinérants et aux Mer-Montagne sera de 10 points; celles des Cyclomontagnardes et des Vertes Tout-Terrain seront de 5 points.

La période de référence des organisations est : du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours. Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1^{er} septembre.

FICHE MANIFESTATIONS À 10 POINTS*

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Club possédant une école cyclo • Club créant une École cyclo dans l'année • Critérium du jeune cyclotouriste (route & VTT) : <ul style="list-style-type: none"> » finale départementale ⁽¹⁾ » finale régionale » finale nationale • Concours d'éducation routière : <ul style="list-style-type: none"> » finale départementale » finale régionale » finale nationale • Semaine nationale et européenne des jeunes • Trait d'union Jeune route & VTT | <ul style="list-style-type: none"> • Brevet d'initiation au cyclotourisme familial • Rencontre inter écoles de cyclotourisme ⁽²⁾ • BCN – BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation) • Brevet des parcs • Brevet européen • Mer-Montagne (par randonnée) toutes options • Mer-Montagne (lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation) toutes options • Diagonales de France (par diagonale) • Voyages itinérants route ou VTT ⁽³⁾ • BCMF (ayant terminé, année d'homologation) |
|---|---|

FICHE MANIFESTATIONS À 6 POINTS*

- Concentration nationale à label des Chérubins

FICHE MANIFESTATIONS À 5 POINTS*

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • BCN (par carte complète homologuée dans l'année) • BPF (par département, terminé dans l'année et homologué dans l'année) • Randonnées permanentes labellisées de plus de 150km ⁽⁴⁾ • Challenge des bases VTT : participation à une des bases ⁽⁵⁾ • Semaine européenne • Semaine fédérale • Séjours et Voyages (catalogue FFCT) ⁽⁶⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Séjour au Centre cyclotouriste des 4 Vents (2 nuits et +) • Participation à une journée cyclo féminine CoReg / CoDep • Participation à un week-end cyclo organisé pour les féminines par un CoReg ou un CoDep • Cyclomontagnardes (toutes formules) • Vertes Tout-Terrain • Brevet d'orientation route ou VTT |
|--|--|

FICHE MANIFESTATIONS À 3 POINTS*

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Brevet des 4 Vents • Concentrations nationales à label – sauf Chérubins – (6 points) • Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et Audax (inscrits au calendrier) homologués par leurs délégués | <ul style="list-style-type: none"> • Randonnées permanentes labellisées de moins de 150 km ⁽⁴⁾ • Séjour au Centre cyclotouriste des 4 Vents (1 nuitée) |
|---|--|

FICHE STRUCTURES ET VIE ASSOCIATIVE À 10 POINTS*

- Participation du club présent aux Assemblées générales (régionales et départementales) ⁽⁷⁾
 - Club votant pour l'Assemblée générale fédérale

FICHE STRUCTURES ET VIE ASSOCIATIVE À 5 POINTS*

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de pré-accueil ⁽¹⁰⁾ • Obtention d'un maillon fédéral ⁽⁸⁾ • Stage de formation fédérale, régionale ou départementale, • Participation à une journée et une réunion d'information sécurité et / ou santé, régionale ou départementale | <ul style="list-style-type: none"> • Stage de formation de dirigeants : bonus de 5 points en plus de ceux d'un stage de formation |
|---|--|

AUTRES PARTICIPATIONS À LA VIE ASSOCIATIVE OU ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS

- | | |
|--|------------------|
| • Abonnés à la revue <i>Cyclotourisme</i> | 10 points |
| • Participation au Concours photo | 5 points |
| • Participation au Prix Charles Antonin | 5 points |
| • Organisation par un club ⁽⁹⁾ | 10 points |
| • Club organisateur d'une Cyclo-découverte gratuite dans le cadre de la Fête du Vélo ⁽¹⁰⁾ | 10 points |

- (1) Si celle-ci n'est pas organisée, elle peut être remplacée par une éliminatoire locale officiellement inscrite au calendrier départemental.
- (2) Une par département, inscrite au calendrier départemental.
- (3) Pour les Voyages Itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives. Sont exclus du Challenge de France, les voyages itinérants réalisés sur **les parcours** de la Semaine fédérale ou sur ceux d'une des Concentrations nationales à label (Pâques, Ascension, Pentecôte, ...).
- (4) Pour les randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de la randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation ; chaque randonnée permanente ou une boucle homologuée ne peut compter plus d'**une fois au maximum par an**.
- (5) Liste des bases consultable sur le site internet **www.ffct.org**.
- (6) Pour les séjours, ne seront comptabilisés que les personnes justifiant d'une carte de voyage itinérant homologué par le délégué aux voyages itinérants.
- (7) Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Il ne sera attribué que **10 points** par club présent ; les clubs représentés par le pouvoir d'un autre club **ne sont pas pris en compte**.
- (8) Obtention par un club de maillon FFCT quel que soit son niveau – or, argent, bronze.
- (9) À partir du calendrier national FFCT, seront attribués 10 pts à chaque club organisant 1^{ère} balade, 1^{ère} randonnée, Brevet d'orientation route ou VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, rencontre inter-écoles de cyclotourisme, les Brevets fédéraux (voir guide), Cyclo-découvertes (hors Fête du cyclotourisme).
- (10) Ne sont pris en compte que les clubs qui ont retourné leur compte rendu au siège fédéral pour le 30 septembre.

***Toutes les fiches, disponibles sur www.ffct.org, dans l'espace fédéral, rubriques *Gestion documentaire / Commission Grandes Manifestations*, sont à transmettre à Jean-Marie Rogez : challenge-de-france@ffct.org au plus tard le 30 septembre de l'année courante.**

— Récompenses —

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1er septembre :

1. Catégorie 03 à 35 adhérents	2. Catégorie 36 à 75 adhérents	3. Catégorie + de 75 adhérents
---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

- Nombre de points accumulés par les clubs
- Nombre de licenciés du club

Trois niveaux de récompenses seront attribués dans les trois catégories :

1. Lauriers d'or	2. Lauriers d'argent	3. Lauriers de bronze
-------------------------	-----------------------------	------------------------------

Lors de l'assemblée générale **du CoReg**, le club **lauriers d'or** de sa catégorie se verra remettre le Challenge de France qu'il conservera jusqu'en septembre de l'année suivante pour le remettre en jeu. Il le retournera à cette date au siège de la Fédération. Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club lauriers d'or sera définitivement acquis. Ce dernier sera classé hors concours pendant les 3 années suivantes, mais pourra de nouveau concourir par la suite.

Par contre, les trophées – **lauriers d'argent et de bronze** – seront attribués définitivement aux clubs récipiendaires.

En cas d'ex æquo seront pris en compte : Le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, ou le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, ou le nombre de participations aux manifestations.

TROPHÉES RÉGIONAUX

Pour chaque **CoReg**, un trophée régional unique sera attribué sur la base de ce challenge pour chacune des 3 catégories d'effectifs. Les clubs récompensés au niveau national (or, argent ou bronze) seront classés hors concours et exclus de cette dotation régionale.

ORGANISATEURS

Le n° fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si, sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la fédération au-delà de la date limite.

PARTICIPANTS

Rappelez-vous votre n° fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. Présentez votre licence.



Ghislaine Charton
Présidente de la commission
Grandes Manifestations et Brevets de tourisme



Jean-Marie Rogez
Délégué fédéral au Challenge de France